



L'an deux mille vingt et un le 24 du mois de Juin, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale du 18 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - M. LAURENT Stéphane – M. BECCHETTI Daniel - M. BARTHELEMY Philippe – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe- M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. PORTALLEGRI Robert – M. DE LIBERALLI David - Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick - M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine - M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard M. FRANCOIS Vincent - M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe - M. DIEDLER Franck – M. GUILAUME Geoffrey M. CHANE Alain – Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOUE Nicolas – M. FECHTIG Alain - M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain –M. BAUDOUIIN Cédric - Mme HUART Sonia -

Procurations : M.RAKOTONDRAMANITRA à M. BARTHELEMY Philippe – M. MARTIN Christophe à M.VOINSON Philippe M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck – M. CAPS Antony à M. LE GUERNIGOUE Nicolas – M. MOUGINET Dominique à M. CHANE Alain -

Excusé(s) : M. JOLY Philippe - Mme FRANCOIS Valérie – Mme ROJAS Magali

Secrétaire de séance : Mme MOUGEOT Colette

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 40

Pouvoirs : 5

Excusés : 3

Votants : 45

Date d'affichage : le 30 juin 2021

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 45

Contre :

Absentions :

CT/PR

18/06/2021

ACTION SOCIALE

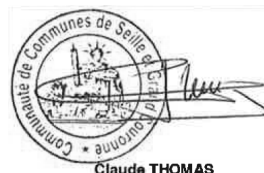
Autorisation donnée au Président de signer la Convention de partenariat relative au Point Conseil Budget avec l'UDAF 54 (Union Départementales des Associations Familiales)

Claude Thomas rappelle que les Points Conseil Budget (PCB) figurent parmi les mesures clés de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. C'est un service gratuit labellisé par l'État, pour prévenir le surendettement et renforcer l'accompagnement des personnes pouvant rencontrer des difficultés financières. Dans un contexte de crise sanitaire pouvant entraîner des pertes de revenus et des difficultés à faire face aux dépenses du quotidien, les Points Conseil Budget offrent aux personnes fragilisées un soutien essentiel pour prévenir et réduire ces difficultés. Porté par l'UDAF54 (Union Départementale de Associations Familiales), les Points Conseil Budget de Meurthe et Moselle permettent à toute personne qui le souhaite, notamment si elle se trouve en situation de fragilité financière, des conseils et des orientations de manière personnalisée, gratuite et confidentielle pour l'accompagner dans la gestion de son budget ou en cas de surendettement. Afin de permettre un accompagnement de proximité au sein de l'espace partenaires France Services intercommunal, il est proposé de signer une convention de partenariat avec l'UDAF54 afin de mettre en place

- des permanences gratuites d'information et d'accompagnement
- ateliers collectifs de sensibilisation à la gestion budgétaire

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Autorise** le Président à signer la convention de partenariat « Point Conseil Budget » avec l'UDAF 54
- **Autorise** la mise en place de permanences gratuites d'accompagnement à la gestion budgétaire
- **S'engage** à l'amélioration du réparege et de la prévention auprès des publics précaires afin de les orienter auprès du Point Conseil Budget.



CLAUDE THOMAS
2021.07.07 09:07:38 +0200
Ref:20210705_114608_1-1-O
Signature numérique
le Président